

FORMATION

QUALIFICATION

EMPLOI

ARCHIVES

n° 67

**Bulletin d'information
du Centre d'études et de recherches
sur les qualifications.**

15 mars 1981



L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est le mode de formation professionnelle le plus ancien, issu du compagnonnage. Il a perduré malgré les transformations successives de l'appareil productif et du système éducatif. Mais il s'est aussi profondément modifié au fil du temps. A une formation donnée à peu près exclusivement « sur le tas » en regardant, en aidant le maître d'apprentissage, puis en participant directement à la production, s'est petit à petit substituée une formation associant l'activité en entreprise et la présence pendant au moins un quart du temps dans un centre de formation spécialisé, le centre de formation d'apprentis (C.F.A.).

La loi n° 71-576 du 16 juillet 1971 constitue le texte fondamental de l'apprentissage actuel, garantissant la situation de l'apprenti comme salarié en formation dans l'entreprise, organisant la formation dispensée en dehors de l'entreprise, mettant en place de nouvelles modalités d'aide financière aux maîtres d'apprentissage et aux C.F.A. Aux termes de cette loi, maintenant intégrée dans le Code du travail : « L'apprentissage est une forme d'éducation. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un des diplômes de l'enseignement technologique. Cette formation, qui a fait l'objet d'un contrat, est assurée pour partie dans une entreprise, pour partie dans un centre de formation d'apprentis. »

Les lois du 12 juillet 1977 et du 3 janvier 1979 ont assoupli et simplifié les formalités administratives et le système d'aide financière que connaissaient les maîtres d'apprentissage pour mieux les adapter au cas des petites entreprises.

Cet ensemble législatif avait pour objectif de relancer l'apprentissage dont les effectifs ont connu une baisse continue entre 1967 et 1974 (1), la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans ayant eu pour effet de diminuer temporairement les sources de recrutement de l'apprentissage et d'entraîner une désaffection des jeunes à l'égard de la formule.

(1) Guasco-Sauvageot-Ancel. Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Éducation ; enquête auprès des cours professionnels et des centres de formation d'apprentis ; *Étude statistique sur l'apprentissage*, 1978. Le nombre des apprentis est passé de 258.000 à 154.000 pendant cette période.



Les effectifs de jeunes apprentis ont recommencé à augmenter, à partir de 1974, pour atteindre en 1979-1980 un effectif de 215.000 (1) et ceci contribue fortement à la diminution du nombre des sorties définitives du système éducatif sans formation professionnelle.

L'enquête sur le devenir des apprentis de l'Observatoire national des entrées dans la vie active a été réalisée en mars 1979 auprès des jeunes ayant terminé ou abandonné leur apprentissage au cours de l'année 1978, soit environ 84.000 jeunes gens et jeunes filles, les premiers étant beaucoup plus nombreux que les secondes : quatre garçons pour une fille environ. Ce sont les premiers résultats de cette enquête qui sont présentés, les plus importants ou du moins les plus mal connus jusqu'à présent. Une analyse plus détaillée sera publiée ultérieurement dans un « Cahier de l'Observatoire ».

(1) Soit un niveau intermédiaire entre l'année 1971-1972 (227.000) et 1972-1973 (181500).

I. — LE DÉROULEMENT DE L'APPRENTISSAGE D'APRÈS LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'apprentissage dure deux ans. Il nécessite la signature d'un contrat d'apprentissage. Dans leur majorité, les signatures de contrat suivent le rythme de l'année scolaire : 70 % des contrats ont été signés entre juin et novembre 1976 et 88 % des fins d'apprentissage se situent entre juin et novembre 1978. Pendant ces deux années, les apprentis se préparent à l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle ou plus rarement à un examen de fin d'apprentissage artisanal.

1. D'où viennent les apprentis ?

Dans leur grande majorité les jeunes entrent en apprentissage à seize ans donc à l'issue de la scolarité obligatoire ; ils sont cependant d'origines scolaires diverses que l'on peut classer en quatre catégories.

— Les classes préparatoires à l'apprentissage.

La signature d'un contrat d'apprentissage est normalement leur but. Il est loin d'être réalisé pour tous leurs élèves, puisqu'en 1977, 61 % d'entre eux sont entrés en apprentissage (1). Inversement, si l'on se réfère non plus à l'ensemble des élèves des classes préparatoires à l'apprentissage mais à l'ensemble des apprentis en 1979, on constate que 45 % d'entre eux sont issus de cette classe.

— Les abandons de formations technologiques à plein temps.

Ces élèves abandonnent la préparation d'un C.A.P. ou d'un B.E.P. en lycée d'enseignement professionnel : ils forment environ 10 % des apprentis.

— Les classes de troisième ou du second cycle long.

Leur importance relative peut surprendre — 21 % des apprentis viennent de ces classes — dans la mesure où peu d'élèves abandonnent le système d'enseignement à l'issue d'une classe de troisième par exemple. En effet, environ 90 % des élèves d'une classe de troisième poursuivent leurs études. Néanmoins, pour ceux qui abandonnent le système scolaire l'apprentissage représente un débouché extrêmement important. C'est là une évolution récente (2).

— Abandons en cours de premier cycle et classes préprofessionnelles de niveau.

Ces classes fournissent 23 % des entrées en apprentissage si l'on y ajoute les troisièmes pratiques (3).

(1) Cf. Tableau de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, n° 6 - Accès à l'emploi des jeunes issus de formation générale de premier cycle ou de formation professionnelle courte, La Documentation française, mars 1980.

(2) Cf. *Etude statistique sur l'apprentissage* ; S.E.I.S. du ministère de l'Education, ministère du Travail, 1978. On ne dispose de source statistique sur les origines de 3° I et II des apprentis que depuis 1976. Depuis cette année-là, l'augmentation de la proportion des apprentis originaires de 3° I et II est continue.

(3) Les classes pratiques ont officiellement disparu depuis 1972. Néanmoins, elles apparaissent toujours dans les statistiques du S.E.I.S. comme de l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

Origines scolaires des apprentis selon le sexe.

Sexe	C.P.A.	6° - 5° - 4°	3° pratique	3° - 2° - 1° terminale	C.A.P.	B.E.P.	Autres	Total	N.R.	Ensemble
Hommes	48	15,5	7,4	18,9	8,3	1,5	0,3	100	1.783	65.709
Femmes	33,4	15,2	10	30,7	7,6	2,3	0,8	100	401	17.949

Cette répartition par origines scolaires est différente selon le sexe : la proportion de jeunes femmes issues de troisième ou du second cycle long est nettement plus importante au détriment de celles originaires des classes préparatoires à l'apprentissage.

2. Les spécialités d'apprentissage.

Les apprentis sont concentrés dans un petit nombre de spécialités d'apprentissage ou métiers et la division du travail selon le sexe y est très tranchée : **les garçons se trouvent presque uniquement dans des activités secondaires et les jeunes filles essentiellement dans des activités tertiaires.** Pour ces dernières, la gamme des possibilités est particulièrement réduite puisqu'elles se sont presque toutes formées à un métier du commerce ou de soins personnels (1).

Spécialités d'apprentissage par sexe.

Spécialités	Hommes		Femmes	
		%		%
Agriculture	2.217	3,4	206	1,1
B.T.P.	12.936	19,7	90	0,5
Bois	5.338	8,1	21	0,1
Forge Fonderie	4.852	7,4	7	
Mécanique	13.120	20	82	0,5
Electricité	5.512	8,4	24	0,1
Alimentation	17.673	26,9	733	4,1
Divers secondaires	1.218	1,9	1.393	7,8
Commerce	1.325	2	6.912	38,5
Soins personnels	369	0,6	6.332	35,3
Divers tertiaires	1.149	1,7	2.149	12
Total	65.709	100	17.949	100

Quant aux jeunes gens, le bâtiment et travaux publics, les métiers de la mécanique et de l'alimentation regroupent 67 % de la population.

(1) Pour des raisons de fiabilité des résultats, les spécialités d'apprentissage ont été regroupées en onze catégories.

3. L'entreprise.

L'apprentissage est très concentré dans les entreprises de petite taille : 71 % des apprentis sont employés dans des entreprises de moins de dix personnes.

La proportion d'apprentis employés dans des entreprises de moins de dix personnes est particulièrement importante dans les soins personnels (95 %), le commerce (83 %) et moindre dans des spécialités telles que la forge-fonderie (52 %), la mécanique (53 %) et l'électricité (60 %), spécialités exclusivement masculines.

4. La fin de l'apprentissage.

Les apprentis préparent un diplôme professionnel, essentiellement un C.A.P., plus rarement un examen de fin d'apprentissage artisanal (E.F.A.A.) (1). Pourtant, 14 % d'entre eux ne se présentent à aucun diplôme, la plupart du temps parce que leur contrat a été rompu avant son expiration normale. En conséquence, le taux de diplômés varie de façon notable, selon qu'on les rapporte à la population totale des apprentis ou uniquement à ceux qui se sont présentés à l'examen.

Taux de diplômés.

(En pourcentage.)

Taux calculés sur	Hommes	Femmes	Total
La population totale	43 %	39 %	42 %
La population présentée	50 %	47 %	49 %

Les anciens élèves de troisième ou du second cycle long ont à la fois un taux de présentation aux examens — 91 % — et un taux de réussite (sur la population totale) — 61 % — plus élevés que ceux des autres apprentis.

II. — LA SITUATION DES ANCIENS APPRENTIS AU MOIS DE MARS 1979

1. Seuls 40 % des garçons et 29 % des filles sont toujours dans l'entreprise où s'est déroulé leur apprentissage (2).

Le devenir des anciens apprentis est en premier lieu dépendant de leur embauche éventuelle chez le maître d'apprentissage. Les apprentis ayant quitté l'entreprise où s'est déroulé leur apprentissage, ont pu le faire, immédiatement après la fin du contrat ou quelques mois après. Nous avons donc comptabilisé les jeunes restés dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage, au mois de mars 1979.

Ce premier résultat est d'autant plus important que le départ des apprentis de leur entreprise est avant tout dépendant d'une caractéristique de l'entreprise elle-même : sa taille.

(1) Les apprentis qui se présentent à l'E.F.A.A. se présentent aussi au C.A.P. la plupart du temps. C'est pourquoi nous avons regroupé dans une catégorie « diplômés » ceux ayant obtenu au moins un diplôme.

(2) Parmi eux, 20 % des jeunes gens se trouvent sous les drapeaux, mais déclarent néanmoins n'avoir pas quitté l'entreprise d'apprentissage.

Maintien dans l'entreprise d'apprentissage selon sa taille.

Tailles d'entreprise	Hommes			Femmes		
	Taux de maintien dans l'entreprise	Effectif total	%	Taux de maintien dans l'entreprise	Effectif total	%
3 salariés et moins ..	32 %	17.837	29	23 %	6.661	39
4 à 9 salariés	39 %	23.745	39	30 %	7.601	44
10 à 49 salariés	46 %	12.085	20	37 %	2.144	12
50 à 199 salariés	53 %	3.990	6	46 %	530	3
Plus de 200 salariés ..	63 %	3.706	6	67 %	227	2
Total		61.363	100		17.163	100
N.R.		4.346			786	
Ensemble	40 %	65.709		29 %	17.949	

Plus les entreprises formant des apprentis sont petites et moins elles embauchent leurs apprentis comme ouvriers ou employés.

Du même coup, les jeunes effectuant leur apprentissage dans des secteurs d'activité où les entreprises de petite taille sont particulièrement nombreuses demeurent moins souvent dans l'entreprise d'apprentissage. C'est le cas de l'alimentation où seulement 23 % des garçons demeurent dans l'entreprise d'apprentissage. C'est le cas des jeunes filles, qu'elles aient effectué l'apprentissage d'un métier du commerce — 28 % seulement n'ont pas quitté leur entreprise — ou des soins personnels où la proportion se réduit à 20 %.

Par contre, environ 50 % des jeunes gens ayant préparé un métier du bois, de la mécanique ou de l'électricité sont restés dans l'entreprise où s'est déroulé leur apprentissage.

2. La situation des apprentis ayant quitté leur entreprise.

Qu'il s'agisse des jeunes gens ou des jeunes filles, un ancien apprenti sur deux seulement occupe un emploi dans une autre entreprise. La situation de la population sans emploi diffère beaucoup selon le sexe : près de 50 % des jeunes filles ayant quitté l'entreprise d'apprentissage sont au chômage. Parmi les jeunes gens, 20 % sont au chômage, 30 % sont partis effectuer le service national (1).

(1) Les départs au service militaire sont plus importants parmi les jeunes ayant quitté l'entreprise d'apprentissage que parmi ceux qui y sont restés : le service militaire permet dans certains cas d'éviter le chômage mais surtout de remplir une obligation qui gêne probablement l'obtention d'un emploi stable.

**Situation des apprentis ayant quitté leur entreprise.
Selon l'origine scolaire.**

(En pourcentage.)

Origines scolaires	Hommes			Femmes		
	Emploi	Chômage	Inactivité	Emploi	Chômage	Inactivité
C.P.A.	50	20	30	45	50	5
6 ^e - 5 ^e - 4 ^e	48	23	29	47	49	4
3 ^e pratique	50	21	29	38	53	9
3 ^e - 2 ^e - 1 ^{re} - Terminale .	49	16	35	56	42	2
C.A.P.	44	23	33	46	51	3
B.E.P.	32	13	55			
Total	49	20	31	47	49	4

Selon la spécialité d'apprentissage.

(En pourcentage.)

Spécialités d'apprentissage	Hommes			Femmes		
	Emploi	Chômage	Inactivité	Emploi	Chômage	Inactivité
Agriculture	54	17	29			
B.T.P.	49	21	30			
Bois	55	19	26			
Forgeron	41	31	28			
Mécanique	43	22	35			
Electricité - Electronique.	40	23	37			
Alimentation	56	14	30			
Divers secondaires	39	31	30	43	53	4
Commerce	29	27	44	43	53	4
Soins personnels				46	48	6
Divers tertiaires				65	33	2
Total	49	20	31	47	49	4

Croisée avec l'origine scolaire ou la spécialité d'apprentissage cette situation varie relativement peu : on note simplement que le fait d'avoir terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire paraît avoir une influence favorable, surtout en ce qui concerne les jeunes filles. Parmi les garçons, les situations les plus défavorables sont celles des apprentis de la forge-chaudronnerie.

Mais en dehors de la variable primordiale qu'est le sexe, ce sont les résultats aux examens de fin d'apprentissage qui permettent d'établir les clivages les plus importants ; non seulement entre les diplômés et les non-diplômés mais aussi selon la présentation ou non à l'examen.

Situation des apprentis ayant quitté l'entreprise selon les résultats aux examens.
(En pourcentage.)

Situation à l'égard de l'examen	Hommes			Femmes		
	Emploi	Chômage	Inactifs	Emploi	Chômage	Inactifs
Non présentés	45	32	23	28	61	11
Ayant échoué aux diplômes	44	20	36	48	50	2
Diplômés	57	13	30	58	39	3
Total	49	20	31	47	49	4

En effet, les apprentis ayant rompu leur contrat doivent certainement se trouver parmi les non-présentés à l'examen. Ceci explique la différence de situation entre les non-présentés et ceux ayant échoué aux diplômes, différence particulièrement frappante chez les jeunes filles : non seulement la proportion de chômeuses est plus importante parmi celles qui ne se sont pas présentées à l'examen mais elle s'accompagne également d'une proportion d'inactives nettement plus élevée.

3. Départs de l'entreprise et situation des mobiles : le taux de chômage des anciens apprentis en mars 1979.

Il n'est pas possible de se contenter de la situation des apprentis ayant quitté l'entreprise d'apprentissage. C'est une vue partielle du devenir des anciens apprentis, qui élimine l'effet de l'embauche d'une partie d'entre eux dans l'entreprise d'apprentissage. Le taux de chômage est calculé sur les deux populations — celle qui est restée dans l'entreprise d'apprentissage plus celle qui est partie — dont on a exclu les inactifs. Autrement dit, le taux de chômage est égal au rapport :

Chômeurs

Actifs occupés non mobiles + actifs occupés mobiles + chômeurs

Considéré simplement comme un indicateur des difficultés d'insertion dans la vie active, le taux de chômage révèle et masque à la fois les raisons de ces difficultés. Malgré ses limites, il permet néanmoins des comparaisons intéressantes entre apprentis d'origines scolaires différentes ou entre spécialités d'apprentissage.

En mars 1979, le taux de chômage des anciens apprentis est de 16 % pour les garçons et de 36 % pour les filles.

Taux de chômage des anciens apprentis en mars 1979.

Spécialités	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	9,6		
B.T.P.	15,1		
Bois	11,4		
Forgeron	24,8		
Mécanique	15,3		
Electricité, électronique	17,3		
Alimentation	15,1		
Divers secondaires	23,4	35,7	
Commerce	26,3	38,7	
Soins personnels		40,2	
Divers tertiaires		16,7	
Total	15,9	35,7	21,2

Les jeunes filles subissent un taux de chômage particulièrement élevé, qu'elles aient effectué un apprentissage du commerce ou des soins personnels.

D'autre part, on constate un écart très net entre le taux de chômage des jeunes filles originaires des classes de troisième ou du second cycle long — 28 % — et celui des jeunes filles venant d'autres classes — 38 à 40 % —.

III. — L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les apprentis qui sont demeurés chez leur maître d'apprentissage exercent, à quelques exceptions près, le métier qu'ils ont appris durant leur apprentissage. Nous nous intéresserons donc exclusivement au devenir de ceux qui ont quitté leur entreprise : quels emplois occupent-ils, vers quelles entreprises se dirigent-ils ? Les réponses à ces questions sont d'autant plus intéressantes qu'elles permettent d'éclairer l'apprentissage lui-même d'un jour nouveau.

1. Les apprentis qui ont quitté l'entreprise d'apprentissage exercent-ils le métier qu'ils ont appris ?

Dans ce premier dépouillement de l'enquête, on s'est contenté de regrouper les emplois occupés en grandes catégories. Malgré cela, il est possible de voir dans quelle mesure les anciens apprentis quittent leur branche professionnelle en quittant leur entreprise.

La « fuite » hors de la spécialité d'apprentissage des anciens apprentis varie selon les spécialités initiales de 15 % à 54 %.

Les emplois situés hors de la spécialité professionnelle de leurs occupants sont assez dispersés (cf. tableaux page 10). Il faut noter que parmi les jeunes occupant des emplois de manœuvres, manutentionnaires ou d'ouvriers (S.A.I.) (1) se trouvent des apprentis qui n'ont peut-être pas quitté leur spécialité professionnelle mais dont les réponses manquent de précision. On peut remarquer également des proportions non négligeables d'engagés militaires parmi les jeunes gens et d'employées de service parmi les jeunes filles.

(1) Ces ouvriers (S.A.I.) sont ceux pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer une spécialité professionnelle précise.

**EMPLOIS DES EX-APPRENTIS AYANT QUITTÉ L'ENTREPRISE D'APPRENTISSAGE
SELON LEUR SPÉCIALITÉ D'APPRENTISSAGE**

Hommes.

Formations Groupes d'emplois (1)	Agriculture		B.T.P.		Bois		Forge Chaudronnerie		Mécanique		Electricité		Alimentation		Autres		Total
	%		%		%		%		%		%		%		%		
Travailleurs agricoles (01-02)	269	56	89		60	4	24		58				211		14		725
Bâtiment (09-10-11)	37	8	1.862	59	96		95	8	170	6	22		117		39		2.438
Forge - Chaudronnerie (15-17-18)			39		9		524	46	94		21				12		699
Mécanique (19-20)	7		55				52	5	1.316	48	72	6	50		13		1.565
Dont mécanique auto	4						28		1.012	37			29				1.073
Electricité (26)							19		98		643	58					760
Alimentation (41-44-45-46-47)	9		58				20		22				4.181	67	26		4.316
Bois (57-58-59-60)	23		56		837	63	29				10		32		15		1.002
Ouvriers (sans autres indications) (67)	22		126	4	52	4	73	6	157	6	71	6	97		59		657
Manutentionnaires manœuvres (69-70)	50	10	361	11	70	5	79	7	262	10	64	6	252	4	17		1.155
Engagés (97)	22		60		93	7	53	5	181	7	43	4	343	5	32		827
Autres	42		432		121		167		374		163		967		716		2.982
Total	481		3.138		1.338		1.135		2.732		1.109		6.250		943		17.126

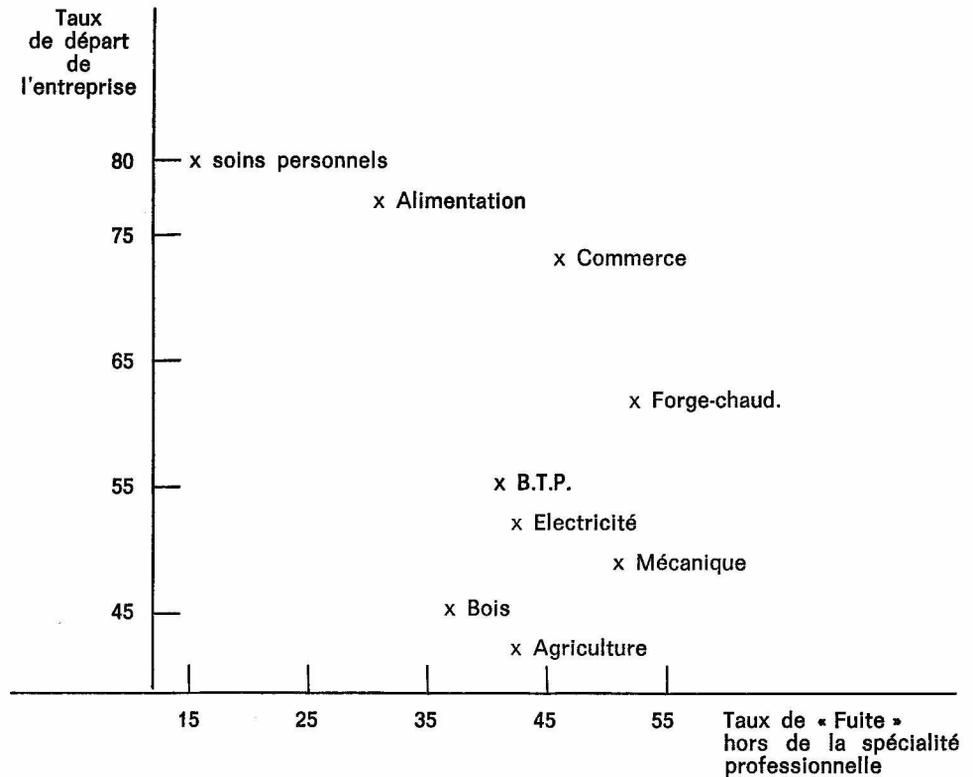
Femmes.

Formations Groupes d'emplois	Alimentation		Divers secondaires		Commerce		Soins personnels		Divers tertiaires		Autres		Total
	%		%		%		%		%		%		
Textile - couture - cuir (48-49-53)	22		220	65	116				12			3	373
Ouvriers S.A.I. (67)	12		31		127	7			12			6	188
Manutentionnaires manœuvres (69-70)					135	7	117		12			3	267
Employées bureau (81) .	12		36		89		46		122				305
Employées commerce (83)	12				1.027	54	63		62			27	1.191
Employées de services (86)	254	66	36		248	13	96					6	640
Coiffure - esthétique (87)					9		1.902	85					1.911
Santé (88)					30				447	64		3	480
Autres	73		18		112		27		28			77	335
Total	385		341		1.893		2.251		695			125	5.690

(1) Code des métiers à 2 chiffres.

Ce taux de « fuite » hors de la spécialité d'apprentissage des anciens apprentis est difficile à interpréter sans tenir compte de la proportion des départs de l'entreprise d'apprentissage dans le même groupe de spécialités.

Si l'on rapproche sur un graphique les deux indicateurs, il est visible que les cas de l'alimentation pour les garçons et des soins personnels pour les filles sont particuliers : ce sont des groupes de spécialités où les jeunes apprentis quittent très fréquemment l'entreprise d'apprentissage, mais le nouvel emploi est très souvent dans la même spécialité.



Le commerce — groupe de spécialités essentiellement féminin — est caractérisé par une « fuite » beaucoup plus importante des anciennes apprenties hors de leur spécialité d'apprentissage alors que — rappelons-le — le taux de chômage est sensiblement le même que dans le groupe « soins personnels », groupe féminin également.

Dans les autres groupes de spécialités — tous industriels —, on constate un lien entre le taux de départ de l'entreprise d'apprentissage et le taux de « fuite » hors de la spécialité d'apprentissage : plus les départs sont nombreux, plus la fuite est importante.

2. De l'entreprise d'apprentissage à l'entreprise d'emploi.

La « redistribution » des jeunes dans les entreprises à l'issue de l'apprentissage est un élément permettant de mieux comprendre son rôle dans l'insertion des jeunes dans la vie active. L'hypothèse a été avancée par certains selon laquelle l'apprentissage serait une source d'alimentation en main-d'œuvre de la grande industrie (1). Bien que les quelques mois séparant la fin de l'apprentissage de la date de l'enquête soient peut-être une période trop brève pour vérifier une telle hypothèse, la mobilité des apprentis par taille d'entreprises sur cette période donne quand même quelques indications.

(1) C. FERRY - F. MONS-BOURDARIAS, *L'apprentissage sous contrat. Le phénomène de sa résurgence après la loi de 1971*. Contrat C.O.R.D.E.S., 1980. L. TANGUY, *Le capital, les travailleurs et l'école. L'exemple de la Lorraine sidérurgique*, Maspéro, 1976.

Passage de l'entreprise d'apprentissage à l'entreprise d'emploi.
Les pourcentages sont calculés le cas échéant sur le total mobiles + non mobiles.

Hommes

Entreprises d'apprentissage \ Entreprises d'emploi	2 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 salariés et plus		Total	
	Non mobiles	Mobiles	Non mobiles	Mobiles	Non mobiles	Mobiles		
2 à 9 personnes	14.798	6.497 80 %		2.293 9 %		2.811 11 %	26.399 100	65 %
10 à 49 personnes		684 8 %	5.449	1.299 80 %		988 12 %	8.420 100	21 %
50 personnes et plus		257 5 %		254 5 %	4.401	774 90 %	5.686 100	14 %
Total	22.236	55 %	9.295	23 %	8.974	22 %	40.505	100 %

Femmes

Entreprises d'apprentissage \ Entreprises d'emploi	2 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 salariés et plus		Total	
	Non mobiles	Mobiles	Non mobiles	Mobiles	Non mobiles	Mobiles		
2 à 9 personnes	3.841	2.831 83 %		488 6 %		863 11 %	8.023 100	81 %
10 à 49 personnes		234 17 %	804	189 70 %		182 13 %	1.409 100	14 %
50 personnes et plus		81 16 %			398	37 84 %	516 100	5 %
Total	6.987	70 %	1.481	15 %	1.480	15 %	9.948	100 %

Ce sont les petites entreprises que les ex-apprentis quittent le plus. Presque la moitié de ceux qui quittent une petite entreprise et qui ont un autre emploi l'occupent dans une entreprise moyenne ou grande, les autres se trouvant toujours dans une entreprise artisanale. Les départs des petites entreprises vers des plus grandes ne sont pas compensés par des embauches d'anciens apprentis venant d'entreprises moyennes ou grandes par les entreprises artisanales. Donc la structure de la population par taille d'entreprise se déforme : la concentration des jeunes salariés dans les petites entreprises est moins forte que pendant l'apprentissage : il y a un glissement très net de la population vers les entreprises moyennes ou grandes.

Cependant, il faut remarquer que la part des mobiles à l'intérieur d'une même catégorie de tailles d'entreprises est assez importante, notamment celle des jeunes qui, tout en changeant d'entreprise, restent dans l'artisanat. D'autre part, on peut se demander si ce glissement vers les grandes entreprises n'est pas un mouvement général de la main-d'œuvre lié à son vieillissement, simplement accentué à l'issue de l'apprentissage étant donné sa concentration dans les petites entreprises.

Conclusion.

Mode de formation permettant d'occuper un emploi, l'apprentissage est extrêmement difficile à cerner en raison même de ce double statut, mais aussi parce qu'il s'agit d'une réalité aux multiples facettes. Les métiers de l'apprentissage sont loin d'être tributaires du même degré de connaissances techniques. De plus, les conditions d'apprentissage diffèrent beaucoup d'un apprenti à l'autre, non seulement à l'intérieur de l'entreprise mais aussi à l'extérieur : le nombre d'heures de cours varie selon les C.F.A. ou plutôt selon leurs organismes gestionnaires : chambres de métiers, chambres de commerce et d'industrie, associations patronales privées, municipalités. Il sera donc nécessaire d'essayer de distinguer autant que possible ces divers apprentissages et leurs caractéristiques pour en tirer une conclusion.

L'apprentissage prépare à un diplôme de niveau V et c'est donc aux formations scolaires de même niveau que l'on est tenté de le comparer. Mais quel critère doit-on privilégier : la réussite au diplôme, le taux de chômage quelques mois après la fin de la formation, les emplois occupés, les salaires (1) ?

Les premiers résultats de l'enquête permettent de confirmer un taux de réussite aux diplômes moins élevé que celui de la population scolaire (2).

La comparaison des taux de chômage des apprentis et de la population scolaire de même niveau soulève davantage de difficultés. La comparaison avec les taux de chômage calculés dans le bilan formation emploi grâce à l'enquête sur l'emploi de l'I.N.S.E.E. de 1978 (3) est possible globalement, toutes spécialités confondues, garçons plus filles : elle porte sur les taux de chômage des anciens apprentis et des anciens élèves de lycée d'enseignement professionnel ayant préparé un C.A.P. ou un B.E.P.

(En pourcentage.)

Taux de chômage selon les sources statistiques	Apprentis	Elèves de L.E.P.
Enquête emploi 1974	5	9
Enquête emploi 1978	18	24
Extrapolation 1979 d'après les deux enquêtes précédentes (4)	21	28
Enquête CEREQ 1979 - Population totale	21	—
Population ayant quitté l'entreprise d'apprentissage	35	—

Les apprentis semblent donc dans une situation face à l'emploi plus favorable se traduisant par un taux de chômage au mois de mars suivant la fin de l'apprentissage plus faible que celui qui peut être estimé à la même date pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel.

(1) Cette énumération, tout en n'étant pas exhaustive, comporte des éléments dont nous n'avons pas parlé dans cette note et qui devront être analysés ultérieurement dans un numéro des *Cahiers de l'Observatoire*.

(2) Deux remarques : 1. Outre les diplômés, environ 30 % des apprentis ont obtenu une partie d'un des diplômes (C.A.P. ou E.F.A.A.) — théorique ou pratique ; 2. Le taux de réussite au C.A.P. de la population scolaire est biaisé du fait que sont comptabilisés ensemble dans les statistiques du S.E.I.S. les élèves préparant effectivement un C.A.P. et ceux qui préparent un B.E.P. mais se présentent quand même au C.A.P.

(3) *Bilan Formation-Emploi 1977*. — I.N.S.E.E. - CEREQ - S.E.I.S. du ministère de l'Education - Collection D de l'I.N.S.E.E.

(4) On a fait l'hypothèse que la croissance du chômage était régulière entre 1974 et 1978 et qu'elle continuait au même rythme

Cependant, ce risque de chômage moins important pour les apprentis est lié au fait qu'une partie d'entre eux sont embauchés par leur maître d'apprentissage une fois leur contrat terminé : ceux qui ont quitté l'entreprise d'apprentissage subissent un taux de chômage nettement plus élevé que les élèves de L.E.P.

En fait, il faudrait, pour conclure, être sûr de raisonner sur des populations comparables. Ce n'est pas le cas : les métiers préparés en apprentissage ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux préparés en lycées d'enseignement professionnel ; la composition des deux populations par sexe et par spécialités de formation n'est pas la même. L'écart constaté entre les taux de chômage peut être dû à cela. Il faudrait donc pouvoir faire la comparaison par spécialité : mais il n'est pas sûr qu'à l'intérieur de chacun de nos groupes de spécialités, on ne se retrouve pas devant le même problème à un niveau plus fin de la nomenclature de formation.

D'autre part, la période d'observation est particulièrement courte pour effectuer une comparaison et émettre un jugement. L'insertion dans la vie active est un phénomène qui s'étend sur plusieurs années. L'obligation de la mesurer en un point précis du temps ne doit pas faire oublier sa nature évolutive.

L'ENQUÊTE CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

L'enquête sur le devenir des anciens apprentis a été effectuée en mars 1979 auprès des jeunes ayant terminé leur apprentissage en 1978, dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active (1). On a procédé à un sondage parmi cette population selon des taux variant de un tiers à un sixième selon les groupes de formation. Les apprentis de l'agriculture ont été interrogés exhaustivement. Globalement, 19.157 interrogations postales ont eu lieu et 6.689 personnes ont répondu à la suite de trois vagues successives d'interrogations.

Taux de réponse brut : 35 %

Cependant, 1.331 personnes n'ont pas reçu de questionnaire (inconnues P.T.T.).

D'autre part, 805 interviews ont été effectuées parmi la population des non-répondants : la composition de cette population ne diffère pas sensiblement de la population des répondants.

On a dénombré 140 questionnaires inexploitablement et 553 questionnaires « hors champ » (2).

De tout ceci, on peut déduire :

Taux de réponse net : 40 %.

La population des répondants a été pondérée selon le taux de sondage et le taux de réponse, par spécialités de formation regroupées et par zone d'études et d'aménagement du territoire (Z.E.A.T.) (3). Les effectifs publiés sont donc ceux de la population mère, estimée à l'aide des statistiques du Service des études informatiques et statistiques du ministère de l'Education. Les regroupements des spécialités de formation sont les suivants (4) :

Agriculture : 01 + codes spécifiques du ministère de l'Agriculture.

B.T.P. : 04, 05, 06, 07, 24.

Bois : 23.

Forge-fonderie : 08, 09.

Mécanique : 10.

Electricité-électronique : 11, 12.

Alimentation : 17, 18, 19, 39.

Divers secondaires : 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 25.

Commerce : 33.

Soins personnels : 38.

Divers tertiaires : 26, 27, 29, 30, 31, 36, 37.

(1) Les caractéristiques administratives et techniques de l'Observatoire national des entrées dans la vie active sont décrites dans le *Bulletin d'Information* du CEREQ, n° 60, mai 1980.

(2) Jeunes encore apprentis au moment de l'enquête, ou ayant terminé leur apprentissage avant ou après 1978.

(3) Sauf pour les jeunes ayant abandonné leur apprentissage avant l'année terminale : la pondération en a été faite globalement. Dans ce premier dépouillement de l'enquête, ils n'ont pas été distingués des autres apprentis. Ils représentent 7 % de la population.

(4) Les numéros sont ceux de la Nomenclature Analytique des Formations en 47 groupes du ministère de l'Education.

Le taux de couverture du groupe 03 a été trop insuffisant pour qu'il puisse être intégré.

Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source.

Dépôt légal n° 39-186
Inscription à la Commission paritaire
des publications et agences de presse n° 1 063-AD
Directeur de la publication : PAUL-PIERRE VALLI

Rédaction-administration
C E R O
9, rue Sextius-Michel
75732 PARIS CEDEX 15
575-62-63